



OFFICE DÉPARTEMENTAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'OR

DECHETS LE ROLE DES ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS SUR LE CHANTIER

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Architectes

S'assurer que les pièces du marché contiennent les dispositions réglementaires, et qu'elles organisent et rémunèrent le traitement des déchets par l'entreprise.

Veiller à ce que chaque entrepreneur ne compte que sur lui-même pour évacuer et traiter les déchets qu'il produit.

Laisser l'entreprise maîtresse de ce qu'elle doit faire pour traiter ses déchets.

Obtenir de chaque entreprise, en début de chantier, un document décrivant la gestion prévue pour le chantier, et le diffuser à tous les acteurs.

Organiser, dès que possible, une réunion TCE pour mettre en commun les méthodes de gestion proposées par chaque entreprise.

Attacher de l'importance à la propreté du chantier, en particulier dans les comptes-rendus de chantier (preamble de l'ordre du jour).

A chaque visite de chantier, obliger chacun à nettoyer le chantier.

En cas de laisser aller, répartir la remise en ordre entre les seules entreprises concernées.

Entrepreneurs

Informier maître d'ouvrage et maître d'œuvre par écrit de ce qui sera fait sur le chantier, même si personne ne le demande.

Transmettre les informations (écrit et oral) aux équipes d'ouvriers du chantier (en particulier à chaque changement d'homme).

Contrôler la mise en œuvre des instructions sur les déchets.

Systématiser la remarque sur un point déchet à chaque visite du chantier (cf. remarque sécurité).

Indiquer au pilote les besoins en surface et en équipement.

Prorata

Mettre en place les lieux d'accueil pour les stockages individuels.

Consulter les acteurs de la filière de traitement pour mettre le résultat à disposition de chaque entrepreneur.

Coordonner et rendre cohérentes les diverses solutions de stockage et d'évacuation des entreprises (ce qui veut dire qu'on a eu l'information écrite demandée par l'architecte).